

Puis-je vous montrer la destruction d'un gymnase allemand sans être condamnée à 5000 euros d'amende ?

écrit par Christine Tasin | 19 décembre 2015



Ne peut-on m'accuser de faire l'apologie de destruction de gymnase ? Avec le procès fait à Marine le Pen qui s'est juste contentée de montrer les horreurs de l'Etat Islamique, tout est possible...